



Sommaire

- **Actualités régionales**
Page 2
- **Santé / Environnement**
Page 4
- **Plan de modernisation**
Page 5
- **Dossier : RSDE**
Page 6
- **Parole d'adhérents**
Page 9
- **Bonnes pratiques environnementales**
Page 10
- **Echo de l'association**
Page 11
- **Bulletin d'adhésion**
Page 12

Directeur de la publication :

Gérard FERREOL

Comité de rédaction :Marc VALENTIN, Gérard FERREOL,
Aurélië FLOCH et Chloë MENARD**Périodicité :** semestriel

Tirage : 2000 exemplaires

Zone de diffusion : région PACA

Publicités :

Renseignements au 04 91 13 86 32

Environnement-Industrie :

Association loi 1901 fondée en 1974

Agréée pour la protection de
l'environnement

35 rue Sainte Victoire - BP 21856

13221 Marseille cedex 01

Contact : Marc Valentin

Tél : 04 91 13 86 08

Email : contact@environnement-industrie.comSite internet : www.environnement-industrie.comGraphisme : www.consultant-design.com

Reprographie : Spot imprimerie



>Edito

La grave crise économique que nous traversons aura permis au monde politique français de comprendre l'importance de l'industrie. Un pays sans industrie forte ne peut pas être une nation majeure sur la scène internationale.

Au niveau régional, l'année a commencé sur de bons augures avec le lancement des groupes de la conférence régionale de l'industrie. Il faudra cependant être très vigilant pour consolider ces premiers pas positifs pour l'industrie.

>Le récent train de mesures économiques, s'il va dans le bon sens en réduisant le train de vie de l'Etat, apporte aussi de nouvelles charges pour les entreprises réduisant leur compétitivité.

Dans les domaines de l'environnement et l'industrie, nous devons être vigilants sur plusieurs sujets :

- Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) doivent cibler tous les secteurs d'activités impactant la qualité de l'air (principalement les transports), et doivent les soumettre aux mêmes efforts, degré d'exigence et objectifs de réduction chiffrés. L'industrie ne doit pas être le bouc émissaire chargé de contraintes supplémentaires. Nous devons être pédagogues auprès de tous nos interlocuteurs.

- Les PPRT, malgré les efforts des industriels, ont des difficultés à se mettre en place. Ils apportent des contraintes aux citoyens et aux élus locaux qui n'en avaient pas l'habitude. Nous devons veiller à ce que les prochaines périodes électorales ne soient pas l'occasion de transférer ces contraintes vers les industriels.

- Le renouveau du SPPPI est une opportunité que les industriels doivent saisir. C'est un lieu de concertation où nous devons être présents afin que les compromis qui en sortiront soient équilibrés entre les parties. Environnement Industrie pourra jouer un rôle de coordinateur si ses adhérents le souhaitent.

- Les 2 associations de surveillance de la qualité de l'air, de la région PACA vont fusionner au 1/1/2012, Environnement Industrie pourra être le représentant de l'industrie dans la gouvernance de la nouvelle structure et continuer à défendre le pragmatisme opérationnel.

Enfin, la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie avance dans sa mise en place en favorisant les actions régionales. Environnement Industrie, dont la vocation est régionale et qui a été créé par les CCI et les organisations professionnelles, peut devenir le porteur de ces actions régionales dans les domaines de l'environnement et des risques industriels. Des contacts sont en cours avec les élus concernés de la CCIR.

Gerard FERREOL**Président d'Environnement-Industrie**

PPA PACA

Les Plans de Protection de l'Atmosphère PACA, en cours de révision par l'administration, ont suscité des réactions des acteurs du monde industriel et ont fait l'objet d'une motion signée lors de l'assemblée générale d'EI en juin dernier.

Ci-dessous, est présenté l'avancement de l'élaboration de ces plans :

La méthodologie d'élaboration des nouveaux PPA est basée sur les objectifs suivants :

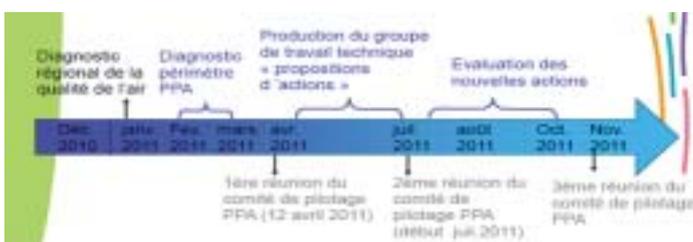
- Laisser une large place à la concertation (services de l'Etat / collectivités / acteurs économiques / associations et personnalités qualifiées)
- Mettre en place une démarche de co-construction des acteurs concernés
- Elaborer un plan à vocation opérationnelle
- Faire vivre ce plan au-delà de son élaboration

Cette élaboration répond à de nouvelles nécessités par rapport au PPA de 1ère génération :

- Introduction de mesures efficaces, sanctionnables et en nombre "raisonnable"
- Intégration de la problématique particules (PM 10 et PM 2.5)
- Déclinaison d'objectifs de réduction nationaux d'ici 2015 (30 % pour les PM2.5 / 40 % pour les NOx / 15 % pour les PM10)
- Mise en place d'indicateurs de suivi
- Évaluation des gains associés aux mesures envisagées
- Mise en cohérence avec l'ensemble des outils (ZAPA...) et Plans/Schémas (SRCAE PDU SCOT PCET)

Planning prévisionnel

Mise en place des consultations (CODERST, collectivités locales, EP) soit un PPA promulgué en août 2012



Constitution des sous-groupes de travail "industries" :

Pour les 06 et 13, les premiers groupes de travail techniques sont opérationnels. S'agissant du 83 et 84, ils devraient être programmés pour la fin de l'année, l'objectif étant la validation des projets PPA 83 84 par les préfets en juin 2012.

Proposition d'actions pour l'industrie :

Au terme des actions menées conjointement par EI, l'UIC et l'UFIP concernant les propositions d'actions pour l'industrie, 7 actions sont ressorties.

Actions réglementaires mises en œuvre par voie d'Arrêté Préfectoral ou municipal :

- Réduction des émissions diffuses et canalisées de poussières
- Réduction des émissions canalisées de PM et NOx
- Réduction des émissions de COV, HAP...

Action d'accompagnement :

- Amélioration des connaissances PM

Information et présentations des comités de pilotage : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

SPPPI PACA

Les SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) ont pour mission de constituer un cadre d'échanges entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- La réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières.
- Le partage d'information, la diffusion des connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels il porte sa réflexion.

Après l'installation de sa nouvelle gouvernance, le SPPPI PACA a défini trois thématiques de travail : Déchets, Santé/Environnement et Risques Majeurs. Les premiers groupes de travail ont eu lieu en avril 2011 et ont rassemblé une cinquantaine de personnes en moyenne. Ils ont permis de faire émerger les préoccupations en lien avec l'industrie, mais aussi de montrer les fortes attentes des acteurs vis-à-vis du SPPPI PACA.

SPPPI-PACA

Fin juin a eu lieu le 1er Conseil d'Orientation. Ce conseil est constitué de 5 représentants pour chacun des collèges (Associations, Collectivités, État, Industriels et Salariés), soit 25 personnes au total. Ce conseil a hiérarchisé les différents sujets identifiés en groupe de travail en fonction de leur intérêt, mais aussi des contraintes financières, techniques et de planification. Il a aussi défini les modalités d'actions sur chacun de ces sujets. De nouvelles réunions des groupes de travail sont programmées à l'automne, pour maintenant entrer dans le vif du sujet :

- Déchets : 19 septembre, 14h,
- Risques Majeurs : 29 septembre, 14h,
- Santé/environnement : 12 octobre, 14h.

Pour garantir son indépendance et sa liberté d'action, le SPPPI PACA fonctionne sur un système de financement collégial. L'État, les collectivités, les industriels et dans une moindre mesure les associations et les salariés participent financièrement au SPPPI PACA.

Contact : Gwénaëlle Hourdin, gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org, 04 42 13 01 07.

SCHEMA REGIONAL CLIMAT-AIR-ENERGIE



Lancé le 8 juillet 2011, les travaux d'élaboration du Schéma régional Climat-Air-Energie (SRCAE) porté par l'État et la Région PACA démarrent. Il s'agit d'un exercice de prospective devant produire des orientations pour mieux lutter

contre le changement climatique.

Son élaboration devra s'appuyer sur un comité de pilotage et un comité technique comprenant cinq ateliers thématiques :

Air (travaux inclus dans le cadre des PPA)

- Énergie (16 septembre matin et 25 novembre matin)
- MDE Bâtiment/industrie (15 septembre matin et 24 novembre matin)
- MDE Transport (16 septembre après midi et 25 novembre après midi)
- Adaptation (30 septembre matin et 24 novembre après midi)

La publication du SRCAE PACA est prévue pour juin 2012.

AGENDA

• Forum Envirorisk, les 5 et 6 octobre 2011

DPE Evénements, en partenariat avec Le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée et le Pôle Risques, organise les 5 et 6 octobre 2011 à Aix-en-Provence, la 10e édition d'Envirorisk, forum dédié à la gestion des risques technologiques, naturels et sanitaires.

Infos et inscriptions : <http://www.envirorisk-forum.com>

• Manifestation " Grenelle & déchets industriels ", Fin 2011

Dans le cadre des RDV CCIMP du Développement Durable et en collaboration avec Environnement-Industrie et l'UIC, la CCIMP organise une réunion " Grenelle & déchets industriels : Directive cadre déchets et gestion administrative des déchets Industriels ".

Infos et inscriptions : Environnement-Industrie - Marc VALENTIN - 04 91 13 86 08 contact@environnement-industrie.com / CCIMP - Nicole SOBCZYK - 04 91 13 85 91

• Réunion " Grenelle & B.T.P. ", le 4 Novembre 2011

Dans le cadre des RDV CCIMP du Développement Durable et avec le soutien de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics (FBTP13) et du PRIDES Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), la CCIMP organise une réunion " Grenelle & BTP : Construction durable pour l'efficacité énergétique en Méditerranée ".

Infos et inscriptions : CCIMP - Marc Valentin - 04 91 13 86 08 marc.valentin@ccimp.com

• Réunion " La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ", Novembre 2011

Dans le cadre des RDV CCIMP du Développement Durable et en partenariat avec les CCI Nice côte d'Azur et Vaucluse, la CCIMP organise 3 réunions à Marseille, Nice et Avignon sur " La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), un outil de compétitivité et d'innovation pour l'entreprise ".

Infos et inscriptions : CCIMP - Nicole SOBCZYK

• Formation " Plan de Gestion des Solvants ", le 29 novembre 2011

Environnement-Industrie organise une session de formation " Comment réaliser un Plan de Gestion des Solvants " à Marseille, le 29 novembre 2011 à l'attention de tous les exploitants d'installations consommant plus d'une tonne de solvants par an. Formateur : Le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA).

Infos et inscriptions : Environnement-Industrie - Aurélie FLOCH - 04 91 13 86 32 contact@environnement-industrie.com ou sur le www.environnement-industrie.com rubrique événements

• Réunions d'Information RSDE, fin 2011

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des ICPE concernées par la campagne RSDE, et plus particulièrement pour celles qui entament la phase de surveillance pérenne, Environnement-Industrie organisera, fin 2011, 2 réunions d'informations sur les études technico-économiques et les pistes de réduction des émissions.

Informations : Environnement-Industrie - Chloé MENARD - 04 91 13 85 20 contact@environnement-industrie.com

POINT PRSE 2 PACA



Depuis sa validation le 29 juin 2010, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans sa phase de mise en œuvre.

Des Comités de Suivi des Projets (CSP) ont été mis en place pour suivre l'avancement des projets. Ils se réunissent deux fois par an et sont présidés respectivement par Pierre APLINCOURT, Président de l'Union Régionale Vie et Nature (URVN), pour l'enjeu Eau; Louis COSTEPLANE, Vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, pour l'enjeu Air et Dominique MARANINCHI, Professeur de cancérologie de l'Université de la Méditerranée, pour l'enjeu Connaissance. PRSE PACA est un plan évolutif. De nouveaux projets en santé environnement peuvent être labellisés jusqu'en 2013. En juin 2010, le PRSE comptait 129 projets concrets et opérationnels. A ce jour, il en compte 160.

En savoir plus : www.prse-paca.fr ou contact@prse-paca.fr

S'inscrire à la newsletter : newsletter@prse-paca.fr

REACH - Quel bilan ?

L'ECHA (European Chemicals Agency) a publié le 30/06/11, conformément à l'article 117 de REACH, un rapport sur le fonctionnement de la réglementation à l'attention de la Commission européenne (en anglais, résumé en français). Ce premier rapport fait le point sur l'efficacité de REACH et du CLP (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges), ainsi que sur les principaux atouts et les faiblesses de leur mise en œuvre. Le message principal du rapport est que les règlements REACH et CLP fonctionnent avec succès et que les divers acteurs responsables des activités répondent aux exigences requises. Ont été recensés:

- 26337 enregistrements,
- 5455 enregistrements en tant qu'intermédiaires,
- 3,2 millions de notifications CLP.

Source : service national d'assistance réglementaire REACH

" RESPONSIBLE MED ":

LA RSE, OUTIL DE COMPETITIVITE

Le projet européen " Responsible Med " a pour objectif, de montrer que la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est un vecteur de compétitivité et d'innovation pour les PME.

La CCI Marseille Provence, partenaire du projet, a enquêté auprès de 21 entreprises et 3 organisations régionales, pour identifier à la fois, les bonnes pratiques RSE et les mesures incitatives en faveur de la RSE.

Le résultat de cette enquête sera intégré dans le guide des " 60 Initiatives RSE au service de l'Economie ". Il permettra aux entreprises aux travers d'exemples concrets d'associer des impacts économiques à des actions RSE.

Trois rendez-vous sont prévus à Marseille, Nice et Avignon courant novembre pour lancer ce guide et faire témoigner les entreprises concernées.

Contact : Nicole SOBCZYK : Chef de service Développement Durable 04 91 54 85 91 nicole.sobczyk@ccimp.com

Un référentiel pour manager la santé au travail

Le Groupement Interprofessionnel pour la Prévention l'Hygiène Industrielle et la Sécurité dans les Entreprises (GIPHISE) est une association regroupant quelques 750 entreprises de la région sud-est.

>Son objectif principal est de promouvoir la Santé/Sécurité et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Pour l'atteindre, 4 comités techniques, dont le MASE, œuvrent et aident les entreprises dans leur démarche Santé/Sécurité au travail.

Via son comité technique Hygiène Industrielle (GHI), le GIPHISE vient d'éditer, après un travail de 2 ans, un Référentiel Hygiène Industrielle Santé au Travail (R.H.I.S.T.). La prévention des maladies professionnelles est un défi majeur aussi bien pour l'entreprise que pour la collectivité. Les dégâts de l'amiante en sont hélas un exemple humain et économique.

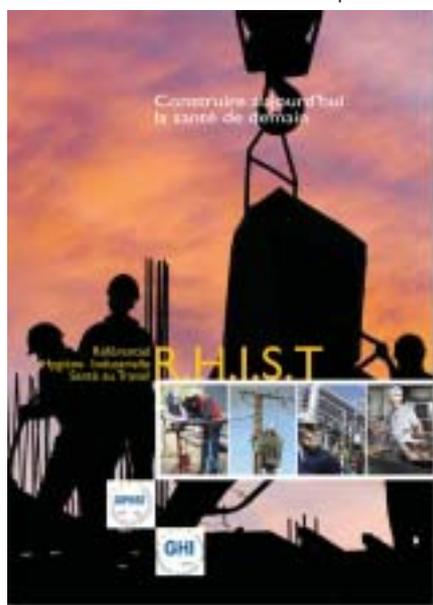
Sur la demande de ses adhérents, et compte tenu que rien n'existe dans le domaine, le GIPHISE a réuni une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'hygiénistes du travail, de responsables Santé/Sécurité des entreprises, afin de mettre en commun leurs savoirs et savoir-faire. Le but de ce groupe de travail : l'élaboration d'un outil pragmatique permettant au Chef d'entreprise de mettre en place un management de la Santé au travail et prévenir les maladies professionnelles.

Afin de pouvoir être utilisé dans toutes les entreprises quel que soit le type d'activité (sidérurgiste ou boulanger) et la taille (de 1 à plusieurs milliers de salariés), il se veut très "terrain". Plus qu'un référentiel classique, c'est un accompagnement pas à pas de l'employeur dans sa démarche de management du risque Santé dans son entreprise. Il donne au Chef d'entreprise les outils nécessaires pour organiser son management de la Santé au travail : Implication, Analyse des dangers et évaluation des risques, Mise en place des moyens de prévention, Contrôle de l'efficacité

La structure et le contenu de ce référentiel répondent à cette

volonté pratique. Il s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration continue. Il a été bâti selon le principe du PDCA : Planification (Plan), Mode opératoire (Do), Vérification (Check), Actions (Act). Il se compose :

- D'une synthèse qui décrit les grandes lignes de la démarche dans son ensemble : Engagement de la Direction et organisation de la santé au travail (Plan), les différentes phases de l'évaluation des risques Santé y compris les interfaces entre les entreprises utilisatrices et les Entreprises Intervenantes (Do), la Vérification avec la mise en place d'indicateurs (de surveillance et de performance) et le contrôle du système (analyse des indicateurs et réalisation d'audits) (Check), les actions avec un comité de pilotage et l'élaboration d'un plan d'action afin d'être toujours dans une démarche d'amélioration.
- D'une " Mise en Œuvre " qui précise chaque étape de la démarche,
- De guides qui sont des outils d'aide à la mise en œuvre (ex : Elaboration des Fiches Individuelles d'Exposition, Bonnes pratiques de la métrologie,...)
- D'une grille d'évaluation qui permet à l'employeur de se positionner dans sa démarche. Comme tout outil de ce genre, il est perfectible. Le groupe de travail veillera à apporter toutes les modifications, d'ordre réglementaire ou technique, pour lui permettre d'être toujours d'actualité.



Contact : GIPHISE_ Luc Decosse :
decosse.giphise@upe13.com



**INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE
MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS**
Une équipe d'ingénieurs proche de ses clients.

Assistance réglementaire, audits, études techniques, formations et publications, dossiers de demandes d'autorisation ou de renouvellement d'exploiter, études d'impact, de dangers, effets sur la santé.

Risque foudre : Habilitation Qualifoudre INERIS
Réalisation des analyses du risque foudre (ARF) et des études techniques (ET) de niveau complexe.

Domaines d'intervention : Usines, Carrières, Sites et sols pollués,
Dossiers loi sur l'eau, Energies renouvelables.

F2E
75, allée Wilhelm Rorrigen 34000 Montpellier
Tél : 04.67.64.74.74 - Fax : 04.67.22.04.26

www.f2e34.fr

ZOOM SUR LE PLAN DE MODERNISATION

> Ce plan, lancé officiellement le 13 janvier 2010, vise à renforcer la maîtrise de l'intégrité de l'outil industriel.

Les industriels du Pétrole et de la Chimie, représentés par l'UFIP et l'UIC, se sont fortement mobilisés pour répondre, dans un temps extrêmement limité sur les différents rapports d'étape et aboutir aujourd'hui à l'élaboration des 7 guides techniques destinés à faciliter la mise en œuvre sur chacun des thèmes (stockage, tuyauteries, génie civil, instrumentation...).

Ce plan rentre aujourd'hui dans une phase très concrète où les premiers guides techniques sont publiés et les premières échéances tombent.

Il s'agit notamment de faire face au vieillissement des équipements en réalisant d'abord un état des lieux complet et en déterminant ensuite les actions à mener pour atténuer ou annuler les mécanismes de dégradation du fait du vieillissement mais aussi en fonction des conditions d'utilisation.

Sont concernés, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classées SEVESO, mais aussi celles "soumises à autorisation" ainsi que les canalisations de transport. Les ouvrages et équipements concernés sont ceux dont la défaillance par vieillissement est susceptible de conduire à un risque technologique ou à un risque environnemental et dont les effets peuvent sortir des limites des sites.

Les actions à conduire peuvent se résumer de la manière suivante :

- **Etape 1** : recenser les ouvrages rentrant dans le périmètre du plan de modernisation ;
- **Etape 2** : établir un état initial via un dossier technique ;

- **Etape 3** : construire un programme et plan d'inspection adéquat ;

- **Etape 4** : mener les inspections et le cas échéant, les réparations qui s'imposent.
Selon les thèmes l'échéancier va s'échelonner de 2011 à 2014.

Une première journée, organisée conjointement par les pétroliers (UFIP), les chimistes (UIC PACA) et Environnement-Industrie s'est déroulée le 23 mai 2011 en partenariat avec la DREAL. Cette étroite collaboration est un gage de réussite pour la mise en œuvre de ce programme ambitieux avec un planning très serré et devrait permettre une meilleure harmonisation des pratiques. La mise en œuvre conduira à un suivi renforcé de certains équipements et coûtera plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements (300MEuros estimés pour la Chimie et 125MEuros pour le raffinage).

La volonté de l'association, aux côtés des fédérations professionnelles UIC et UFIP, est de poursuivre la mise en place d'actions ou de manifestations ayant pour but d'aider les établissements SEVESO / soumis à autorisation, ainsi que les exploitants de canalisations de transport, dans l'exécution du plan de modernisation des installations (arrêté ministériel du 4 octobre 2010) pour une prise en compte homogène et systématique des risques environnementaux liés au vieillissement des installations.

Ainsi nous proposons aux industriels concernés un premier groupe de travail le vendredi 30 septembre de 10h à 15h dans les locaux de l'UIC PACA.

Environnement-Industrie

ELAN DE MODERNISATION DES CANALISATIONS DE TRANSPORT : POINT DES ACTIVITES

L'ensemble des transporteurs, les organisations professionnelles, les administrations se sont mobilisés, et organisés depuis 2009 (bientôt trois ans !) pour concrétiser les actions du " Plan de modernisation des canalisations de transport ", l'un des six volets du " Plan de modernisation des installations industrielles ". Ou en sommes-nous ?

Se donner les moyens de mieux exploiter le retour d'expérience et les données de l'accidentologie : tel est le but de la " Base de données d'accidentologie des pipelines en France " (ACTION N°1) construite et hébergée par le GESIP. Cette base est opérationnelle depuis mi-2011, il est prévu, début 2012, la publication d'un rapport de synthèse de l'exploitation des données de la base, à l'instar de ce qui se fait pour les grandes bases de données européennes (EGIG pour les pipes de transport de gaz, CONCAWE pour les pipes de transport d'hydrocarbures).

Les méthodes de suivi de l'état des ouvrages et les " interactions " avec leur environnement font l'objet de mises à jour et de compléments dans le cadre de l'ACTION N°2 " Surveillance de l'intégrité " ; les travaux en cours se concrétiseront par une révision du guide GESIP " Surveillance, Maintenance, inspections des pipelines ", révision qui sera soumise à l'Administration dans le courant du dernier trimestre 2011.

Sera en particulier traitée : la surveillance des pipes dans les zones environnementales labellisées ou protégées, dans les zones à mouvement de terrain (risque sismique, risque naturel).

La partie " travaux de tiers " est mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires. De façon générale, l'exploitation du retour d'expérience a permis différentes mises à niveaux fructueuses.

Les " actions de recherche " (ACTION N°3) ont véritablement démarré début 2011 (le " groupement de recherche " auquel participe l'Administration centrale et treize transporteurs a été constitué fin 2010). Sont en cours cinq études du programme (deux concernent les performances des racleurs instrumentés, une est relative au contrôle de l'intégrité des canalisations non racleables, la quatrième a pour thème " l'évaluation des performances des ondes guidées " et la dernière a pour objet de réaliser une comparaison des performances des détections des fuites).

Les premiers résultats de ces études sont attendus fin 2011, tout début 2012.

L'application obligatoire d'un SGS (ACTION N°4) a été reprise dans la révision de décembre 2010 de l'arrêté multifluide. Les mises en œuvre associées sont d'ores et déjà prises en compte par les transporteurs (les référentiels existants, déjà utilisés, ne sont pas remis en cause).

En relation avec l'accident du pipe SPSE, survenu en août 2009, le thème technique " Conséquences de la présence éventuelle d'un défaut d'effet de toit " (ACTION N°5) a fait l'objet d'état des lieux des tubes et portions de réseaux potentiellement concernés. Les actions de surveillance complémentaires éventuelles sont en cours de définition par les transporteurs.

Enfin, (ACTION N°6) les transporteurs, les administrations concernées et les gestionnaires d'espaces naturels ont préparé un " Guide de bonnes pratiques : interventions sur les canalisations de transport dans les espaces naturels protégés ou reconnus ". Ce guide à l'usage des transporteurs et gestionnaires d'espaces protégés est en cours de finalisation.



Jean Grenier
Coordination interprofessionnelle
" Plan de modernisation des canalisations de transport "

L'actualité RSDE

CIRCULAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2010 ET LES STATIONS D'EPURATION URBAINES

Substances dangereuses... tous concernés

Pour l'industrie la campagne nationale de recherche des rejets de substances dangereuses bat son plein depuis plusieurs mois, le coup d'envoi ayant été donné par la circulaire du 05/01/2009.

Depuis la circulaire du 29/09/2010 les Collectivités ont également l'obligation de lancer une campagne de connaissance similaire sur les rejets de leurs stations d'épuration.

La circulaire du 29/09/2010

Le principe général retenu pour les Collectivités est analogue à celui de l'industrie, à savoir une première phase de surveillance initiale pour une liste définie de micropolluants et une seconde phase de surveillance régulière sur les micropolluants significativement trouvés lors de la première phase. Les arrêtés d'autorisation des stations d'épuration doivent être modifiés pour prescrire ces mesures. Bien entendu des prescriptions techniques pour l'échantillonnage et les analyses sont fixées par la circulaire.

En pratique la mise en œuvre de cette circulaire s'articule comme suit :

- surveillance systématique des rejets des stations de capacité 10 000 EH, avec une surveillance plus poussée pour les stations 100 000 EH.
- démarrage en 2011 pour les stations $\geq 100 000$ EH et en 2012 pour les autres stations

Dans le détail les prescriptions sont les suivantes :

- **Stations $\geq 100 000$ EH**

Surveillance initiale : 4 mesures de 24 h sur les eaux traitées et détermination des flux rejetés au milieu naturel pour une liste nationale de 104 micropolluants.

Surveillance régulière :

Capacité en EH	100 000 - 200 000	200 000 - 300 000	$\geq 300 000$
Nombre de mesures/an	6	8	10

06 Les mesures portent sur les substances " significatives " issues de la surveillance initiale. Tous les 3 ans l'une des mesures recherchera la liste complète initiale et la liste de la surveillance régulière sera actualisée.

- **Stations 10 000 - 100 000 EH**

Surveillance initiale : 4 mesures de 24 h sur les eaux traitées et détermination des flux rejetés au milieu naturel pour 64 micropolluants.

Capacité en EH	10 000 - 30 000	30 000 - 50 000	50 000 - 100 000
Nombre de mesures/an	3	4	6

Surveillance régulière :

Les mesures portent sur les substances " significatives " issues de la surveillance initiale. Tous les 3 ans l'une des mesures recherchera la liste initiale et la liste de la surveillance régulière sera actualisée.

Sur PACA ce sont les rejets de près de 110 stations d'épuration qui devront faire l'objet de mesures, dont 11 stations de plus de 100 000 EH dès 2011. Les résultats de ces mesures devront faire l'objet d'une transmission électronique et d'un rapport à la police de l'eau.

La réduction des émissions de micropolluants par les collectivités

La circulaire du 29/09/2010 ne contient pas de disposition particulière contraignant les Collectivités à des actions de réduction des rejets de micropolluants, toutefois dans ce domaine le rôle des Collectivités dans la police des réseaux doit être évoqué.

On rappellera en effet que l'article 6 de l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations précise que les " autorisations ne peuvent être délivrées que lorsque le réseau est apte à acheminer les effluents et que la station d'épuration est apte à les traiter. Leurs caractéristiques doivent être présentées dans la demande d'autorisation de leur déversement ", et aussi " Si néanmoins une ou plusieurs substances parviennent à la station d'épuration en quantité entraînant un dépassement de ces concentrations (*), l'exploitant du réseau de collecte procède immédiatement à des investigations sur le réseau de collecte...en vue d'en déterminer l'origine ".

Il est clair que l'origine diffuse des substances dangereuses dans les réseaux des collectivités (particuliers, établissements commerciaux ou artisanaux, industriels parfois importants) rend la lutte contre ces polluants particulièrement difficile, c'est pourquoi le 9ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau propose le montage d'opérations de réduction des pollutions dispersées toxiques au niveau des agglomérations, dans le cadre d'une démarche collective, avec des conditions d'aides financières particulièrement attractives. Sur PACA un certain nombre d'accord de ce type ont été conclus avec des agglomérations : Toulon Provence Métropole, Vitrolles, St Laurent du Var.

Les aides à la surveillance pour les Collectivités

Au niveau du bassin RM&C l'enjeu financier de la surveillance initiale pour les Collectivités est estimée à plus de 2,2 M€. Comme cela a été fait pour l'industrie, l'Agence de l'Eau accompagne financièrement les Collectivités pour la mise en œuvre de cette surveillance, l'aide étant une subvention de 50% au titre de l'acquisition de connaissance. La surveillance régulière, correspondant à de l'autosurveillance en routine, n'est pas aidée.

(*) Concentrations pouvant poser problème aux boues issues du traitement ou au milieu récepteur

Agence de l'Eau RM&C.

DEMARCHE DE CARACTERISATION DES MICROPOLLUANTS SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MARSEILLE COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE



> Le plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants établi pour la période 2010-2013 montre bien que tous les maillons contributeurs, sont interpellés et mobilisés : depuis la fabrication des substances classées dangereuses, leur utilisation dans des process industriels de plus en plus orientés développement durable, leur rejet dans les réseaux et les stations d'épuration et leur concentration dans les boues d'épuration.

La SERAM, délégataire du système d'assainissement de l'agglomération marseillaise a proposé à la communauté urbaine Marseille-Métropole " d'anticiper " l'obligation réglementaire et de lancer la démarche de caractérisation des substances dangereuses en même temps que les industriels qui rejettent leurs effluents dans son réseau.

En collaboration avec le service de police de l'eau, elle a bâti un programme ambitieux de mesures sur la sortie de la station d'épuration mais aussi en entrées de la station sur les réseaux unitaire et séparatif et en limites des communes raccordées sur son réseau. L'Agence de l'Eau a soutenu cette démarche, attribuant des subventions à cette étape de connaissance, préliminaire à la réduction des flux exigée à l'horizon 2015.

Nous avons souhaité faire simultanément toutes les mesures (7 points : 4 en limites de communes raccordées, 2 en entrées de station et 1 à la sortie). Nous avons tout particulièrement insisté sur le respect des exigences du cahier des charges des annexes de la circulaire du 29 septembre 2010 :

- pour le laboratoire prestataire : accréditations pour les 93 paramètres à rechercher, délais d'analyses, rendus des résultats, possibilité de dialoguer en permanence ; à noter que pour les échantillons chargés en matières en suspension, les analyses doivent être faites sur la phase liquide et sur les particules, ce qui accroît les volumes de prélèvements (plus de 20l).
- pour les prélèvements et la débitmétrie : matériels et méthodes de travail assurant la représentativité et la limitation des interférences polluantes, logistique de collecte et d'acheminement vers le laboratoire appropriée.

Les 4 campagnes de prélèvements et les blancs de prélèvement ont été réalisés entre décembre 2010 et mai 2011.

Plus de 6000 données ont été examinées. Leur analyse méthodique a soulevé des questionnements sur l'atteinte des limites de quantification en fonction de la nature de l'échantillon et de celle des flacons etc....

Cet examen doit permettre de déterminer les paramètres dont le suivi sera pérenne en sortie de station, conformément à la réglementation mais également, de faire des bilans massiques pour connaître les contributions des communes raccordées au réseau marseillais et la répartition des apports sur les 2 types de réseaux unitaire et séparatif. En quelque sorte, une préparation de la phase suivante de localisation des apports.

Nous souhaitons maintenant croiser nos résultats avec ceux des campagnes menées sur les industries ICPE afin de comparer la présence de certaines substances, vérifier la cohérence des flux, et de mieux cartographier les charges polluantes.

Nous devons tous réfléchir ensemble pour déterminer la part de l'activité domestique, artisanale et industrielle. Rappelons que la réduction à la source, quand elle est possible, est toujours plus facile, la plus efficace et la moins couteuse. Elle passe par l'analyse détaillée des matières premières et éventuellement par des produits de substitution, par l'examen des modes de vie et des procédés de fabrication. C'est la phase de réflexion et d'optimisation des actions que nous souhaitons engager avec toutes les parties prenantes.

SERAM et CUMM



LA NOTE D'INSTRUCTION MINISTERIELLE DU 27/04/2011

Présentation

La Direction Générale de la Prévention des Risques du MEEDTL a publié en avril dernier une note d'instruction destinée aux services d'inspection des installations classées, venant adapter les conditions de mise en œuvre de la circulaire RSDE du 05/01/2009.

Cette note cible l'étape cruciale du passage à la surveillance pérenne, notamment les points suivants :

- Conditions d'exploitation et d'analyse des rapports de synthèse de la surveillance initiale
 - Composition des rapports - **modification**
 - Méthodes de calcul (concentrations et flux moyen) - **précisions**
 - Critères d'abandon de surveillance - **modifications**
- Conditions de mise en œuvre des étapes ultérieures
 - Modalités de surveillance et de déclaration des émissions - **précisions**
 - Modalités de réflexion/investigation sur les réductions d'émission - **introduction d'un Programme d'Actions préalable à une éventuelle Etude Technico-Economique.**

Une plaquette explicative de cette note est disponible sur www.environnement-industrie.com

Le Ministère, au travers de cette note, vise à recentrer l'action sur les établissements les plus contributeurs et les " milieux les plus sensibles ". Cela signifie que la stratégie de mise en œuvre de l'opération RSDE, définie dans la circulaire du 5 janvier 2009, a évolué et qu'un certain nombre d'établissements est susceptible de sortir de l'opération RSDE. **Le Ministère a évalué, à partir des données saisies sous INERIS, que seuls 40 % des établissements seraient concernés par une surveillance pérenne et 20 % par la mise en place d'un programme d'actions. Ces actions couvriraient ainsi 80 % de la pollution.**

Application en PACA de la note du 27/04/2011 par les services d'inspection :

- Etablissements dont les prescriptions RSDE n'ont pas encore été notifiées dans un arrêté préfectoral (en juin 2011)

Les dispositions de la note du 27/04/2011 seront intégrées d'office dans l'APC à venir (Arrêté Préfectoral Complémentaire).

- Etablissements dont les prescriptions RSDE ont déjà été notifiées dans un arrêté préfectoral

○ Cas 1 : L'industriel ne demande pas la modification de l'APC pour bénéficier des dispositions de la note.

La DREAL continue à appliquer les APC tels qu'ils sont rédigés, avec, en plus, quelques aménagements ajoutés par la note. Elle a fait passer une consigne interne à l'intention des inspecteurs locaux, qui reprend la logique ci après :

Critères d'abandon de suivi des substances

Critères de l'APC

1. Eaux amont à l'origine de l'émission
OU
2. 6 concentrations < LQ circulaire
OU
3. a. 6 concentrations < 10.NQE(p)
ET
- 3.b. Flux moyen journalier < 10 % du flux théorique admissible par le milieu récepteur
ET

Critère de la note

- + Flux journalier moyen < Flux colonne A (annexe 2 - note)

Etapas ultérieures

Toutes les substances à maintenir en surveillance pérenne, après examen de ces critères, devront faire l'objet des mesures suivantes :

- Mesures trimestrielles sur le point de rejet ;
- Réflexion sur les possibilités de réduction des émissions, sous la forme d'un programme d'actions ou d'une Etude technico-économique.

Dans le cas 1 : Le rapport de synthèse à transmettre à l'Inspection doit être rédigé conformément à l'APC notifié, et non en fonction de la note.

○ Cas 2 : L'industriel demande la modification de l'APC pour bénéficier des dispositions de la note du 27/04/2011.

L'Inspection réécrira l'APC selon ces nouvelles dispositions. Les critères d'abandon de suivi sont explicités dans la plaquette explicative de la note (accessible sur www.environnement-industrie.com).

Dans ce cas : un courrier doit être envoyé à la préfecture et à l'Inspection afin de demander la révision de l'APC selon les dispositions de la note du 27 avril 2011. Nous vous proposons de vous accompagner pour la rédaction de ce courrier et le développement arguments à y faire figurer. Courrier type à votre disposition : nous contacter au 04 91 13 85 20.

Dans le cas 2 : Le rapport de synthèse à transmettre à l'Inspection doit être rédigé en fonction de la note, conformément au nouvel APC qui sera notifié.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement, Environnement-Industrie se met à la disposition des exploitants qui le souhaitent pour l'examen des résultats de mesures à la lumière de ces nouvelles dispositions, la rédaction des courriers ou pour répondre à toute question relative à ces démarches.

Environnement-Industrie
Chloé Ménard



" Nous sommes convaincus qu'un groupe industriel comme le notre ne peut vivre sur la durée que s'il sait s'inscrire dans la perspective du développement durable, tout en faisant évoluer son offre de produits bétons innovants pour répondre aux attentes toujours plus fortes des architectes et maitres d'œuvre ".

La stratégie ainsi définie par Bruno Lafont, le Président Directeur Général de Lafarge, le n°1 mondial des matériaux de constructions, se décline sur ses différents sites. A commencer par la cimenterie de La Malle, située à Bouc Bel Air.

Composant essentiel du béton, le ciment est la " colle " qui permet de lier l'eau, le sable et les granulats ensemble. Il est obtenu par cuisson d'un mélange de roches naturelles siliceuses et calcaires.

Comment donc mettre en pratique cette stratégie, qui consiste à mettre en œuvre l'adage " faire plus avec moins " ?

Tout d'abord, les produits de La Malle sont développés pour répondre aux exigences locales et ainsi faire partie de chantiers aussi importants et prestigieux que le nouveau stade Vélodrome, la tour CMA-CGM à Marseille, le tunnel de Toulon, le MuCem, les terrasses du port de Marseille par exemple.



Les caractéristiques de ces ciments permettent de répondre aux problématiques de la proximité de la mer, milieu agressif par excellence. Les gros coulages sont également facilités par une faible chaleur d'hydratation. De plus, la solution béton n'a pas à rougir face à ses concurrents pour la mise en œuvre des nouveaux bâtiments dits à basse consommation énergétique.

Tout ceci est notamment obtenu grâce à des ajouts dans le ciment, comme le laitier ou les cendres volantes, qui permettent d'avoir un panel de propriétés large pour les clients et qui, de plus, concourent à un bilan carbone final plus favorable. Ces ajouts sont contrôlés très précisément pour éviter des variations gênantes dans l'application des produits, grâce à du matériel de laboratoire haut de gamme, basé sur les technologies de mesure par fluorescence et diffraction. La cimenterie peut alors ajuster ses leviers de production et ainsi s'adapter aux variations des matières premières.



Deuxième grand axe de réduction de bilan CO2 : l'utilisation de combustibles et matières de substitution dans l'étape de cuisson du ciment. Cette pratique présente en outre plusieurs autres avantages : elle permet de réduire la facture énergétique de l'usine, d'économiser de l'énergie fossile non renouvelable tout en apportant une solution locale à l'élimination des déchets, plus de 2/3 de ceux utilisés à La Malle provenant du département 13. La cimenterie contribue ainsi par exemple à l'élimination de pneus et farines animales. La fiabilité de ce procédé a été reconnue par l'ADEME depuis plusieurs années, et n'impacte pas la qualité du ciment au final.

Les collectivités sont en demande de nouveaux débouchés et ainsi, en 2010, un essai encourageant d'élimination des boues d'épuration locales a été mené. 25 tonnes de ces boues, actuellement surtout traitées par épandage, ont été brûlées avec succès en une journée. Elles sont donc pressenties pour intégrer les déchets traités en cimenterie, et pour cela vont suivre les procédures rigoureuses et réglementaires d'acceptation.

En 20 ans, l'utilisation de ces combustibles alternatifs a permis d'économiser plus de 300 000 tonnes d'équivalent pétrole. En outre, le procédé de combustion a été amélioré et, par rapport à 2006, la cimenterie a diminué de 40% ses émissions de gaz NOx.

L'usine Lafarge La Malle s'est lancée pleinement dans l'écologie industrielle, pour aider l'équilibre économique et écologique de son territoire. Gageons que cela va durer !

En bref

- Située entre Aix en Provence et Marseille, la cimenterie de Bouc Bel Air est née en 1958 à proximité des grands axes de communication
- Seule cimenterie des Bouches du Rhône, elle accompagne depuis plus de 50 ans le développement local en y réalisant 85% de ses ventes.
- L'usine compte près de 120 salariés dont la majorité réside près de la cimenterie.
- Depuis 20 ans, l'usine accueille également des jeunes en alternance.
- La maintenance de l'outil industriel et le transport des matières constituent nombre d'emplois indirects localement.
- Elle apporte son soutien aux associations sportives, caritatives, culturelles et écologiques.

STMicroelectronics site de Rousset : L'environnement, une préoccupation au quotidien

> Depuis les années 80, le site de ST, situé à Rousset, s'est engagé résolument en faveur du Développement Durable. C'est ainsi que la consommation d'énergie et d'eau par unité de produit a été réduite de respectivement 50% et 60% au cours des 15 dernières années. Par ailleurs, plus de 90% des déchets produits sont également recyclés ou incinérés.

Où trouve-t-on les produits ST

Rousset est un " centre d'excellence " pour les microcontrôleurs et les mémoires embarquées qui sont utilisées dans de nombreuses applications des secteurs de l'électronique grand public, de l'industriel, de l'automobile et du médical. La sécurité à toujours constitué un domaine d'expertise pour le site avec ces produits qui sont intégrés dans de nombreuses interfaces de communication avec et sans contact pour les applications bancaires et de sécurité informatique, les applications gouvernementales électroniques (e-gouvernement), les transports en commun et les communications mobiles. Les activités de développement et de conception de produits menées à Rousset incluent également, l'électronique de l'habitacle dans les véhicules automobiles, la transmission et le multimédia automobile ainsi que des produits pour l'optimisation de la consommation de carburant.



Une vision globale

Leader de l'isolation depuis 70 ans, Saint-Gobain Isover est une Afin de déployer sa politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement au sein du Groupe, ST vient de publier la 4ème édition d'un document appelé " Décalogue " qui reprend, en dix thèmes, la totalité des engagements de ST et les objectifs précis à atteindre. Ainsi, chaque site de ST dans le monde entier doit se conformer à ses objectifs concrets et ainsi déployer sa politique environnementale sur le plan local. Conformément aux engagements de l'entreprise d'atteindre la neutralité environnementale, le site de ST à Rousset a adopté une approche proactive vis-à-vis de la protection de l'environnement.

Les outils

Un mode " reporting " centralisé permet à chaque site d'accéder aux résultats détaillés des autres sites de la compagnie et permet également aux Fonctions Centrales d'effectuer des bilans globaux en termes de performances. Le " benchmark ", comparaison des performances et des moyens pour les atteindre, est un outil très important chez STMicroelectronics. La réglementation actuelle en matière d'environnement incite ST à toujours anticiper et accroître ses relations avec des acteurs locaux. En effet, le fait que le site soit une ICPE1 renforce étroitement ses relations établies avec la DREAL. Quant à la veille réglementaire, elle est assurée pour tous les sites de ST en France par une société externe spécialisée dans ce domaine. La certification ISO14011-EMAS2 et OHSAS18001 du site à Rousset incite également ses fournisseurs et ses sous-traitants à être certifiés selon ces mêmes référentiels.

ST maintient une approche proactive en matière d'environnement

Le site de Rousset a tenu, dès sa conception, à se situer à un très bon niveau de performances environnementales. Depuis son démarrage, ST investit, chaque année, dans des installations de protection de l'environnement afin de maintenir et améliorer sans cesse son niveau de performances.

Ainsi, chaque année, ST établit son empreinte écologique. Elle permet de planifier les prévisions en consommation d'électricité, d'eau, de produits chimiques, et de prévoir les performances en termes de rejets dans l'atmosphère, d'émissions de gaz à effet de serre, de rejet d'effluents et de recyclage des déchets. Chaque mois, les résultats sont comparés avec les prévisions, ce qui permet d'identifier les raisons des écarts constatés s'il y a. Le site de Rousset présente également son plan annuel d'économies d'énergie et son plan d'investissement afin de maintenir et améliorer ses performances.

Un acteur local

Le personnel du site STMicroelectronics de Rousset participe régulièrement à de multiples manifestations en faveur de la protection de l'environnement dans la région. Chaque année, des élèves du collège de Rousset sont accueillis pendant une semaine lors d'une opération d'immersion en milieu industriel, appelé " ST3e ". A travers ce programme, la protection de l'environnement est abordée lors d'un atelier spécifique co-animé par des ingénieurs de l'entreprise et par des professeurs du collège, ce qui permet de sensibiliser la jeunesse à des enjeux sociétaux actuels.

Une nouvelle vision : l'éco-conception

Aujourd'hui, l'éco-conception (eco-design) est un programme clé au sein de ST dont le rôle est d'intégrer le respect de l'environnement dans le cycle de vie de ses produits d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, et ce, afin de proposer des produits davantage respectueux de l'environnement et socialement responsables à ses clients. Cette volonté de proposer des produits de qualité, ayant un impact minimal sur l'environnement touche toute la chaîne de fabrication : des matières premières jusqu'à la mise au rebut des produits, en passant par les processus de fabrication, la distribution et leur utilisation. Anticipant la future augmentation de la demande en produits éco-labélisés, ST avait déjà mis en place sa première étude d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) e, 1998 et aujourd'hui, une nouvelle impulsion a été donnée à l'éco-design, avec à la clé, un engagement encore plus fort. Associant, performance environnementale et rentabilité économique, le site STMicroelectronics de Rousset se positionne comme un acteur local important, au pied de la célèbre Sainte Victoire.

1 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

2 Eco-Management and Audit Scheme

Nouveaux Adhérents 2011

L'association est heureuse d'accueillir :

Institutionnels :

- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAUCLUSE UNION PATRONALE REGIONALE PACA

Industriels :

- ROBERTET SA (Industrie Chimique)

Membres associés :

- DEKRA Conseil HSE
- TRIADIS
- ERG Environnement
- LECES

Changement de Présidence de l'Association

Après plus de six ans à la Présidence de l'association, **Michel DEPRAETERE** a décidé de mettre fin à cette fonction pour des raisons personnelles. Nous le remercions pour son dévouement, son dynamisme et son efficacité tout au long de sa mandature et souhaitons la bienvenue à **Gérard FERREOL** (UPR PACA) élu nouveau président par le conseil d'administration dans sa séance du 07 juin 2011.



Départ Emmanuelle JULLION BESNARD

Toute l'Équipe d'Environnement-Industrie remercie Emmanuelle JULLION BESNARD qui a achevé sa mission de remplacement et son travail sur la plaquette de promotion du guide régional de la gestion des déchets. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite de son parcours professionnel.

Réunions / Dates Clés

A venir

- Réunion du groupement CANAFB (SEPTEMBRE 2011)
- Réunion grenelle et déchets (OCTOBRE 2011)
- Formation Plan de Gestion Solvants (NOVEMBRE 2011)
- Réunions d'information RSDE (Fin 2011)
- Formation GERE (JANVIER 2012)
- Formation réglementation ICPE (1er trimestre 2012)
- Formation GIDAF (1er trimestre 2012)
- Formation directive IED (fin 2012)

Réalisées : 1er semestre 2011

Sites et Sols Pollués [Journée technique d'information]

Le 9 juin 2011: Journée Technique d'Information sur les sites et sols pollués. Cette réunion avait pour objectifs de rappeler la

politique de gestion de la pollution des sols selon la circulaire du 8 février 2007, de présenter les démarches de surveillance des eaux souterraines et techniques de traitement des sols et de permettre à la vingtaine d'industriels présents d'échanger sur des cas concrets de post exploitation et de retours d'expériences.

Plan de modernisation des installations [Journée Technique de formation]

Le plan de modernisation des installations industrielles s'adresse aux ICPE soumises à autorisation avec un périmètre défini pour chaque type d'équipement visé. Afin de savoir qui est concerné, et de connaître les exigences et mesures à mettre en place, Environnement-Industrie en collaboration avec l'UIC et l'UFIP a organisé, le 23 mai, une journée technique de formation sur ce thème.

L'évolution du système d'allocation de quotas de gaz à effet de serre [Réunion d'Information]

Lors de cette réunion d'information, le 5 mai à Marseille, la cinquantaine d'industriels présents s'est vu exposer le cadre réglementaire des remaniements du système d'échanges de quotas de CO2 par la DREAL, a pu appréhender la phase 3 du système européen. Le rôle de l'organisme certificateur et des exemples d'efficacité énergétique ont également été présentés.

Le régime d'enregistrement [Réunion d'Information]

Cette réunion d'information, co-organisé avec la CCI du Vaucluse, le 14 avril 2011, en Avignon a permis aux 50 participants de découvrir le nouveau régime d'enregistrement, d'identifier si leurs installations sont concernées, d'appréhender la procédure pour constituer un dossier et d'avoir des exemples de réalisation.

Gestion et communication de crise [Formation]

La session de formation "Gestion et communication de crise", dispensée par Triadis et Alternatives & Solutions, le 3 mars à Avignon a permis aux 12 participants d'apprendre :

- à évaluer la performance de leur dispositif de gestion et de communication de crise existant
- à mettre en place un dispositif opérationnel
- à acquérir des réflexes méthodologiques

Comment remplir sa déclaration annuelle des rejets en ligne ? (GEREP) [Formation]

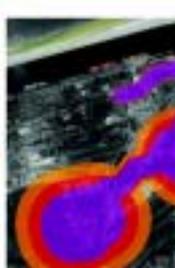
Deux nouvelles sessions de la formation "GEREP" ont été organisées le 21 janvier à Nice et le 1er février à Marseille afin de permettre aux participants de maîtriser l'outil en ligne. Le Centre Interprofessionnel Technique de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) était en charge de ces deux sessions.

Bertin Technologies

Département Energie Process Environnement

Des services et des produits innovants dans trois secteurs :

Environnement	Energie	Maîtrise des Risques Industriels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, COV, Odeurs, etc.) ➤ Traitement et valorisation de déchets et effluents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan Carbone®, Efficacité énergétique industrielle (diagnostic, optimisation d'équipements thermiques et procédés industriels), ➤ Production d'énergie renouvelable (solaire, biomasse) ➤ Production d'énergie innovante (piles à combustible, oxycombustion) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de dangers, analyse de risques ➤ Etude d'impact environnemental, évaluation des risques sanitaires ➤ Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE (dont SEVESO) ➤ Etude de sécurité pipe ➤ Tierce Expertise ➤ Analyse et Etude technique foudre




BP 22000 13791 Aix-en-Provence Cedex 3 | www.bertin-environnement.com
 Contact : Pascale Compain | Tél. : +33 (0)4 42 60 46 34 | pcompain@bertin.fr



Bertin Technologies, société du Groupe **CNIM**

Etablissement :
Activité(s) principale(s) :
Code NAF : **Siret :**
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél. : **Fax :**
Site internet :

Directeur de l'établissement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable environnement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable sécurité :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Vous êtes une ICPE de PACA : Adhérez à l'association :

Adhère et joint un chèque de 150 euros* pour la première année de cotisation
(Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée sur la base commune aux adhérents)

Vous êtes une Eco Entreprise : Devenez membre Associé :

S'inscrit et joint un chèque de 200 euros* en règlement de sa cotisation annuelle

* Chèque à établir à l'ordre de l'association Environnement-Industrie

Nom et fonction du répondant : **Date :**

..... **Signature :**

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie
35 rue Sainte Victoire - BP 21856 - 13221 Marseille Cedex 01
contact@environnement-industrie.com



Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous ou consultez notre site internet : www.environnement-industrie.com



ALcontrol Laboratories

your partner in analyses

Votre partenaire pour la surveillance
du sol, des eaux, de l'air.

Notre devise: Fait ce que tu promets!

